

CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE RÉEXAMEN DE SÛRETÉ DES RÉACTEURS SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE-L'EXIL



La centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice-L'Exil comporte deux réacteurs de production d'électricité de 1 300 MW, couvrant la consommation énergétique d'environ 25 % des besoins de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Ces installations ont été mises en service en 1985 et 1986. Tous les 10 ans, une **révision périodique** est organisée pendant que les réacteurs sont mis à l'arrêt. Ce temps de mise en pause de la production permet à la fois :

- de réaliser des opérations lourdes de maintenance qui ne peuvent l'être lors des arrêts « simples »,
- d'augmenter la sûreté des réacteurs en réalisant des améliorations très importantes issues des retours d'expérience des différentes crises.

LES OBJECTIFS DU RÉEXAMEN

- **Vérifier la conformité des installations** au regard des exigences en vigueur à ce jour pour maîtriser les risques des installations,
- **Améliorer** autant que possible la sécurité, la santé, la salubrité publique et la protection de la nature et de l'environnement autour des installations,
- **Acter – ou non – la poursuite du fonctionnement** au-delà de 40 ans (et pour 10 ans).